

SO RTiÉ AU SPECTACLE

PARCOURS
DE L'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE
EN MILIEU SCOLAIRE
2021/2022

SPECTACLE VIVANT

PUBLIC

MATERNELLE, ÉLÉMENTAIRE
COLLÈGE, LYCÉE

CONTACTS

LE THÉÂTRE DE FOS-SUR-MER

Chloé Mangin 04 42 11 36 23
cmangin@scenesetcines.fr

ESPACE ROBERT HOSSEIN, GRANS

Joël Bertrand 04 90 55 71 53
jbertrand@scenesetcines.fr

THÉÂTRE DE L'OLIVIER, ISTRES

Cathie De Peretti 04 42 55 86
09 cdeperetti@scenesetcines.fr
Juliette Pacalet 04 42 05 86 93
jpacalet@scenesetcines.fr

THÉÂTRE LA COLONNE, MIRAMAS

Noémie Molho 06 33 54 82 32
nm@scenesetcines.fr

ESPACE GÉRARD PHILIPPE,
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

Marie-Laure Matrat
mlmatrat@scenesetcines.fr
Julien Montagne
julien.montagne@ampmetropole.fr
04 42 48 52 31

WWW.SCENESetcINES.FR

OBJECTIFS

- > Accéder à la culture de service public ; découvrir des modes d'expression ; participer à l'éveil des sens ; vivre une expérience esthétique,
- > découvrir le spectacle vivant ; découvrir le lieu du théâtre et les codes du spectateur ; rencontrer des artistes ; partager des émotions.

DESSCRIPTIF

Choix d'un spectacle dans la saison ; possibilité de discussions avec les compagnies ; ateliers de pratique artistique.

Nombre de classe par séance : classe entière, demi-groupe, jauge en fonction des spectacles.

Durée : selon le spectacle

Lieux de déroulement : Le Théâtre de Fos à Fos-sur-Mer , Théâtre de l'Olivier à Istres, Théâtre La Colonne à Miramas, Espace Gérard Philippe à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Évaluation : fiches de suivi et réunion de bilan sur le comportement des élèves : qualité d'écoute, intérêt, curiosité, utilisation des invitations «à revenir» pour les primaires.

Indicateurs financiers : pris en charge par Scènes et Cinés + coût de cession + coût des ateliers.

Participations financières demandées : 2,50 € par élève et par spectacle en séance scolaire (gratuité accompagnateur) et tarif jeune sur séance tout public. Montant susceptible d'être réactualisé.

Sur les séances tout public : tarif jeune ou abonnement jeune, le tarif varie en fonction de la catégorie du spectacle + proposition de convention de partenariat avec les collèges et lycées pour proposer des tarifs plus avantageux.

Modalités techniques et de fonctionnement : le planning des spectacles est établi en septembre pour la saison entière ; les inscriptions aux ateliers se font en cours de saison.

Des rendez-vous sont pris courant septembre avec les chefs d'établissements des collèges et lycées.